RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 0 8 MARS 2024

modifiant l'arrêté du 9 février 2022 fixant la composition de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA)

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 modifié relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment ses articles 4-1° et 12 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1992 fixant la liste des sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 modifié fixant la composition de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) ;

Vu l'élection de Mme GONZALEZ Maya en date du 11 avril 2023,

Arrête :

Article 1er

A l'article 1er de l'arrêté du 9 février 2022 susvisé, le paragraphe concernant les membres du Collège des maîtres de conférences élus au sein de la section n°2 « Milieu, organismes et populations » est remplacé par le suivant :

Collège des maîtres de conférences

Titulaires	Suppléants
CHEMIDLIN-PREVOT-BOURE Nicolas	PÉRES Guénola
CRABIT Armand	GONZALEZ Maya
HAMELIN Frédéric	BEAULIEU Emilie
HAUDIN Claire-Sophie	SPATARO Thierry

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 0 8 MARS 2024

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint à la sous-directrice
du développement professionnel
et des relations sociales

David CORBE-CHALON